

Déclaration et validation des camps 2016-2017



pour **le 20 avril 2017 au plus tard!**

1) Déclaration des camps « ON LINE »!

Depuis l'an dernier, finies les fiches papier 3.A, 3.B, 14.A, 17.A, ...

Les déclarations de camps en Belgique ou à l'étranger se font **UNIQUEMENT** via un formulaire électronique accessible via le site web à l'adresse :

www.scoutspluralistes.be/Declaration-de-camp.html

Ce formulaire « on line » fait office de démarche administrative unique pour :

- a) Déclarer l'organisation d'un camp auprès de la fédération
- b) Déclarer les camps de chaque Unité auprès de l'ONE ⁽¹⁾
- c) Demander l'autorisation de camper à l'étranger
- d) Déclarer le camp auprès des Communes en Belgique
- e) Signaler l'organisation d'un camp auprès de la DNF (Département Nature et Forêts)⁽²⁾

Ce formulaire doit être valablement complété par le RU ou le Responsable de camp pour le 20 avril au plus tard!

Un formulaire par camp de Section ou un formulaire en cas de camp d'Unité !

Attention ! Pour les camps Internationaux « hors terrain de jeu » (voir page 3) la date pour prendre contact avec le service International reste le 30 novembre au plus tard !

L'ensemble des informations du formulaire seront transmises aux différentes équipes (Équipes régionales, Service International, Équipe de soutien aux Cadres et aux Régions ainsi qu'une copie au RU) pour leur action de soutien et de validation de la préparation des camps (voir page 2).

C'est le Siège fédéral qui transmet directement aux administrations concernées (ONE, DNF, Communes) les différentes informations concernant les camps organisés par les Unités et Sections des Scouts et Guides Pluralistes.

(1) Les démarches concernant la liquidation des subsides ONE (à rentrer pour le 30 sept) restent à la charge des Unités.

(2) Le suivi des contacts avec l'agent DNF du cantonnement concerné à propos des lieux d'activités dans les bois est forêts reste de la responsabilité des Unités/Sections

2) Le soutien, le suivi et la validation de la préparation des camps :

Sur base de rencontres, ou d'un dossier de préparation, les Équipes régionales ont en charge le suivi, le soutien à la préparation et la validation des camps pour l'ensemble des Unités et Sections (en lien avec le Service international s'il s'agit d'un camp à l'étranger). Pour les Régions sans Équipe Régionale, le suivi sera assuré par un permanent de l'Équipe de support aux Unités et aux Régions.

Le Service International est compétent en ce qui concerne les aspects internationaux et l'autorisation de camper à l'étranger. Il veille à soutenir les projets de camps internationaux, mais également aux précautions particulières à prendre et au respect des différentes législations en vigueur à l'étranger (les normes d'encadrement en France par exemple, ...). Le Service International délivre, lorsque le camp à l'étranger est autorisé, une carte de reconnaissance de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) destinée à faciliter les contacts (ou le besoin de soutien) avec les associations scoutées du pays où se déroule le camp.

Qu'est-ce que la validation d'un camp ?

La validation d'un camp résulte d'un accord mutuel entre le Responsable du camp, le Responsable d'Unité et un Cadre qui attestent ensemble que l'organisation de la préparation du camp on fait l'objet d'une préparation sérieuse autour de 10 points de préparation et de suivi.

Le suivi et la validation des camps portent sur les 10 points suivants :

1. Le programme général du camp, l'équilibre des activités (intensité/diversité), l'adaptation des activités en fonction de l'âge des jeunes concernés, l'absence d'activités organisées hors du cadre prévu par le *Règlement fédéral des Scouts et Guides Pluralistes* (chapitre 6) , ainsi que le respect de la *Charte des camps des Mouvements de Jeunesse*.
2. L'existence d'objectifs pour les Animateurs / pour les jeunes / pour le groupe.
3. La mise en place des éléments principaux des programmes de branche : cérémonies, engagement/Promesse, progression, vie de groupe, projets, imaginaire de la branche, etc. (*voir docs Anipod et livrets Animer les ...*)
4. L'organisation et la vie de Staff : la composition de l'équipe, l'organisation et l'évaluation quotidienne, les rôles de chacun, les liens avec l'équipe d'intendance, l'ambiance et les relations, la gestion des consommations, la gestion des problèmes, etc.
5. L'organisation de la vie collective (horaire journalier, heures de sommeil, services collectifs, etc). La mise en place de règles de vie et d'un système d'assemblées permettant l'expression du vécu avec les jeunes.
6. L'organisation du bien-être, de la prévention et de l'intendance (équilibre global des menus, compétences de l'équipe d'intendance, le respect de la chaîne du froid, etc. L'identification d'un point de repli en cas de forte intempérie. Les mesures pour assurer l'hygiène, les soins, le bien être, la sécurité, les numéros et dispositifs d'urgence, les fiches médicales individuelles, ...
7. L'installation d'une correspondance et d'une communication avec les parents.
8. L'encadrement des déplacements et l'adaptation des activités se déroulant hors du terrain de camp : Hike, Explorations, Trek, Jeux de 24h, etc. L'accompagnement ou le suivi, les itinéraires, les consignes de prévention et l'équipement de sécurité (gilets fluo, brassards réfléchissants). Les points de chute prévus en cas de camp itinérant.
9. La qualité de l'installation (sous dur / sous tente, équipement, sécurité générale, moyens de mobilité, ...).
10. La gestion financière et administrative du camp : le budget, le prix adapté du camp, la participation financière des Animateurs / intendants, la tenue de comptes journaliers, les subsides ONE, le contrat de location du terrain, l'organisation des transports, l'information fournie aux jeunes et aux parents, ...

3) Quel terrain de jeu pour quelles Sections ? Quelles limites pour les camps à l'étranger ?

Il va de soi que de par leur autonomie, leur goût de l'aventure, les pionniers n'iront pas au même endroit qu'un petit castor de cinq ans. Clarifions donc un peu les choses et délimitons le terrain de jeu Section par Section :

Pour les Castors :

Les cantonnements Castors se passent **en Belgique OU dans un rayon de 200 kilomètres MAXIMUM** autour de l'implantation de l'Unité

Pour les Louveteaux :

Les camps Louveteaux se déroulent **en Belgique et ses pays limitrophes** (Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché du Luxembourg, France) ainsi qu'en Angleterre et Pays de Galles.

Pour les Scouts/Guides :

Les camps de Troupe peuvent se dérouler **en Belgique et ses pays limitrophes** (Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché du Luxembourg, et France), **ainsi que l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suisse.**

Pour les Pionniers :

Les projets de Relais s'étendent sur les **28 pays membres de l'Union européenne**

(Allemagne · Autriche · Belgique · Bulgarie · Chypre · Croatie · Danemark · Espagne · Estonie · Finlande · France Métropolitaine · Grèce · Hongrie · Irlande · Italie · Lettonie · Lituanie · Luxembourg · Malte · Pays-Bas · Pologne · Portugal · Roumanie · Royaume-Uni · Slovaquie · Slovénie · Suède · République tchèque), **ainsi que la Suisse, l'Islande, la Norvège. Des projets sont également possibles vers le Maroc et le Burkina Faso** avec qui nous avons des partenariats (pour ces deux cas ou toute autre destination, **un contact avec le Service International est indispensable avant le 30 novembre**).

Une Section a un projet « hors terrain de jeu » ?

Il faut absolument nous le faire savoir **avant le 30 novembre !**, pour que nous puissions en discuter !

Contact International : international@sgp.be ou Olivier au 02/539.23.19 en journée.

Si une Section ne respecte pas les règles et se lance dans un projet que le Service International ne soutient pas, le camp ne sera pas couvert par l'assurance des scouts pluralistes. Tous les animateurs et parents seront avertis par courrier que le camp n'est pas reconnu.